



Mairie d'ATHIS (Marne)

Tel : 03 26 57 62 94

mairie@athis.fr

www.athis.fr

ARRETE MUNICIPAL
N° 2026/79
Circulation et stationnement interdits
Rue de la Gare

Le Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,
Vu les travaux de réfection du réseau d'assainissement dans la rue de la Gare,
Vu la demande de l'entreprise EHTP de Saint Léonard mandatée par la Communauté d'Agglomération d'Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne,
Pour des raisons de sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La circulation routière et le stationnement seront interdits dans la Rue de la Gare du 09 novembre au 18 décembre 2026.

ARTICLE 2 : Une déviation de la circulation routière sera mise en place :

- Dans le sens Athis/Tours sur Marne :

La RD3 de son intersection avec la RD19 dans Athis jusqu'à l'intersection RD37/RD3 dans Jâlons,

La RD37 de son intersection RD37/RD3 dans Jâlons au giratoire RD1/RD37 dans Condé sur Marne

La RD1 du giratoire RD1/RD37 dans Condé sur Marne à son intersection avec la RD19 dans Tours sur Marne.

- Dans le sens Tours sur Marne/Athis :

La RD1 de son intersection avec la RD19 jusqu'au giratoire RD1/RD37 dans Condé sur Marne

La RD37 de son intersection RD37/RD1 dans Condé sur Marne jusqu'à l'intersection RD3/RD37 dans Jâlons

La RD3 de son intersection avec la RD37 dans Jâlons jusqu'à son intersection RD19 dans Athis.

ARTICLE 3 : La circulation piétonnière sera maintenue dans la zone des travaux.

ARTICLE 4 : L'accès des riverains à leurs propriétés sera possible uniquement en dehors des horaires du chantier.

ARTICLE 5 : Le Maire-Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté et l'entreprise posera la signalisation nécessaire pour avertir les usagers.

Fait à ATHIS, le 23 octobre 2026

Le Maire,

Jean-Loup EVRARD





Mairie d'ATHIS (Marne)

Tel : 03 26 57 62 94

mairie@athis.fr

www.athis.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 2026/80 Circulation et stationnement interdits Rue des Tilleuls

Le Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,
Vu les travaux de réfection du réseau d'assainissement dans la rue des Tilleuls,
Vu la demande de l'entreprise EHTP de Saint Léonard mandatée par la Communauté d'Agglomération d'Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne,
Pour des raisons de sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La circulation routière et le stationnement seront interdits dans la Rue des Tilleuls du 21 décembre 2026 au 26 mars 2027.

ARTICLE 2 : Une déviation de la circulation routière des véhicules légers pour rejoindre la RD3 sera mise en place par la Rue Camille Soudant, Rue des Saules Bertin, Rue de la Couche du Loup.

ARTICLE 3 : Une déviation de la circulation routière des véhicules lourds pour rejoindre Tours sur Marne sera mise en place :

- Dans le sens Athis/Tours sur Marne :

La RD3 de son intersection avec la RD19 dans Athis jusqu'à l'intersection RD37/RD3 dans Jâlons,

La RD37 de son intersection RD37/RD3 dans Jâlons au giratoire RD1/RD37 dans Condé sur Marne

La RD1 du giratoire RD1/RD37 dans Condé sur Marne à son intersection avec la RD19 dans Tours sur Marne.

- Dans le sens Tours sur Marne/Athis :

La RD1 de son intersection avec la RD19 dans Tours sur Marne jusqu'au giratoire RD1/RD9/RD111

La RD9 du giratoire RD1/RD9/RD111 jusqu'au giratoire RD3/RD9

La RD3 du giratoire RD3/RD9 jusqu'à son intersection avec la RD19 dans Athis.

ARTICLE 4 : La circulation piétonnière sera maintenue dans la zone des travaux.

ARTICLE 5 : L'accès des riverains à leurs propriétés sera possible uniquement en dehors des horaires du chantier.

ARTICLE 6 : Le Maire-Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté et l'entreprise posera la signalisation nécessaire pour avertir les usagers.

Fait à ATHIS, le 23 octobre 2026

Le Maire,

Jean-Loup EVRARD

